

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

--ooOoo--

PÉTITIONNAIRE
Syndicat Mixte du bassin versant de l'Andelle

--ooOoo--

ENQUÊTES PUBLIQUES

Du 09 mai 2019 au 09 juin 2023 inclus

Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
portant sur la réalisation d'aménagements
hydrauliques de protection contre les inondations
des sous bassins de la Vallée Ecurée et des Marettes

Enquête Parcelaire

--ooOoo--

**Ordonnance du tribunal administratif de Rouen en date du 14 mars 2023 sous le n°
E23000019 / 76**

--ooOoo--

Arrêté Préfectoral du 03 avril 2023

--ooOoo--

PROCES VERBAL ENQUETE PARCELLAIRE

--ooOoo--

(Conformément à la législation, les conclusions et avis du commissaire enquêteur
font l'objet d'un document distinct.)

PROCES VERBAL ENQUETE PARCELLAIRE

L'enquête parcellaire a pour objet de déterminer avec précision les biens situés à l'intérieur de l'emprise du projet et d'identifier exactement leurs propriétaires, exploitants, ayants droits ...

Cette enquête, article L11-1 du code de l'expropriation stipule : « *L'expropriation d'immeubles ne peut être prononcée qu'autant qu'elle aura été précédée d'une déclaration d'utilité publique intervenue à la suite d'une enquête et qu'il aura été précédé contradictoirement à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu'à la recherche des copropriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés* »

La présente enquête a été diligentée conjointement à l'enquête préalable à la demande de DUP.

Elle s'est déroulée du 09 mai 2023 au 09 juin 2023 inclus.

La page n° 32 du dossier énumère la liste des propriétaires...elle constitue l'état parcellaire et comporte notamment :

- Le numérotage d'ordre correspondant aux emprises figurant sur le plan parcellaire,
- Les noms, prénoms, date de naissance, domicile, profession et éventuellement le régime matrimonial pour les personnes physiques,
- La raison social, la forme juridique.....pour les sociétés commerciales ...

Après avoir vérifié :

- Que les formalités afférentes à la publicité, affichage ont été réalisées dans les délais impartis et pendant toute la durée de l'enquête,
- Que le public était en mesure d'apposer ses observations dans les 2 registres déposés en mairies concernées par cette enquête, par courrier adressé au commissaire enquêteur et sur le site internet dédié,
- Qu'une notice individuelle sous pli recommandé avec accusé de réception a bien été adressée à tous les propriétaires, exploitants ou ayants droits des parcelles dont les noms figurent sur l'état parcellaire,

Ouvrage concerné	Nom du propriétaire destinataire du courrier de notification	Adresse	Date d'envoi du recommandé	Date de réception du recommandé
VAL 10	M. Bertrand ASSELIN	Les Grands Monts à Cailloux 76116 CATENAY	07-04-2023	11-04-2023
VAL 10	Mme Anne-Marie ASSELIN	1050, route du Moulin 76116 SAINT-AIGNAN-SUR-RY	07-04-2023	11-04-2023
VAL 10	M. Frédéric ASSELIN	50, route de Saint-Laurent 76220 BEAUVOIR-EN-LYONS	07-04-2023	11-04-2023

MAR 2	M. Daniel TANAY (ancien propriétaire)	279, Chemin de Crecieusemare 76780 BOSC-LE-HARD	07-04-2023	11-04-2023
MAR 2	Mme Sylvia LEBARON (ancien propriétaire)	344, rue du Puits 76850 BRACQUETUIT	07-04-2023	/
MAR 2	Mme Anita REBIN (ancien propriétaire)	8, chemin Heuze Fitz 27370 SAINT-PIERRE-DU-BOSGUERARD	07-04-2023	11-04-2023
MAR 2	M. Damien LEROY-DAVESNE (nouveau propriétaire)	1427, route de Vascoeuil 76750 BOISSAY	19-04-2023	22-04-2023

J'émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande du syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle portant sur l'identification des propriétaires de parcelles comprises dans les périmètres de conception et réalisation d'aménagements hydrauliques des sous- bassins de la Vallée Ecurée et des Marettes

Sauqueville le 02 juillet 2023

Le Commissaire enquêteur
Pascale BOGAERT